

NOUVEAU-BRUNSWICK.— On lit dans le *Canadien* :

L'Assemblée de St. Jean dont nous avons rendu compte, (c'est celle que nous avons signalée mardi) et à laquelle il avait été question d'envoyer des délégués à la convention de Kingston, a été suivie d'une autre qui s'est tenue au même lieu le 25 juillet. Celle-ci était nombreuse et composée de citoyens influents parmi lesquels on distinguait le maire de la ville, un juge de la cour suprême, des membres des deux chambres de la législature, des marchands, des avocats, des médecins, etc., etc. Différents orateurs, et notamment l'honorable John Robertson et le docteur Robert Bayard (qui lors de la dernière guerre avait mieux renoncé à une chaire de professeur dans un collège à New York que de manquer à son allégeance envers la couronne britannique) ont peint avec autant d'éloquence que de vérité la détresse où la province a été plongée par le retrait de la protection que l'Angleterre accordait ci-devant au commerce des colonies; ils n'ont par plus ménagé l'exécutif calomnié que les hommes d'état de la métropole; mais d'annexion pas un mot, si ce n'est pour en repousser avec indignation même la pensée. Il a été adopté une série de résolutions, ayant pour objet de faire, soit conjointement avec les autres provinces ou séparément des représentations énergiques au gouvernement, au parlement et au peuple de la Grande-Bretagne, en insistant sur le droit des colonies, ou d'être protégées sur les marchés britanniques, ou de pouvoir commercer librement, sur le pied d'une parfaite réciprocité, avec les autres pays. Une députation sera chargée de soutenir ces représentations en Angleterre, et pour y donner plus de poids, les autres provinces seront invitées à y coopérer. A cet effet, une résolution déclare que "toutes les colonies anglaises de l'Amérique septentrionale avanceront leur bien-être en s'unissant cordialement dans l'adoption de tous moyens légitimes de réaliser des mesures propres à les tirer de leurs difficultés commerciales actuelles, et qu'en conséquence il convient de former une association qui sera appelée l'Association des colonies du Nouveau-Brunswick, laquelle, par négociation ou autrement, communiquera et coopérera avec toute semblable association qui serait formée dans cette province ou dans les autres colonies de l'Amérique du Nord, dans le but de concevoir quelque plan large et praticable de soulagement général, pour être soumis à la considération du gouvernement de Sa Majesté." Un comité composé des honn. M. Charles Simonds, John Robertson, et quinze autres membres, a été chargé de la rédaction d'un règlement pour l'association, et tous les comités et communes de la province sont invités à s'enrôler sous sa bannière sans distinction de classe ou de parti politique.

La réunion extraordinaire du conseil exécutif du Nouveau-Brunswick, dont la nouvelle avait été transmise au *Herald* par le télégraphe, a réellement eu lieu, mais rien n'est encore connu des matières qui y ont été traitées. Voici ce qu'en dit le *News-Brunswick* :

"Nous ne pouvons pas plus que nos confrères préciser les objets dont s'est occupé le conseil; mais autant que nous en pouvons juger par des bruits qui paraissent fondés, nous croyons que les principales délibérations du conseil ont roulé sur des questions qui se rattachent à un commerce réciproquement libre avec les Etats-Unis à des conditions telles que toute l'Amérique septentrionale anglaise y pourrait participer. On dit qu'il va se faire dans ces colonies quelques mouvements très-importants à ce sujet, dont l'influence et l'effet ne pourront manquer d'être des plus heureux, et qui par leurs résultats étouffent de suite et pour toujours le cri "d'annexion" qui a été précipitamment élevé par quelques personnes irréfléchies."

Nous avons beaucoup de plaisir à annoncer que les rapports relatifs à la mission financière de l'hon. M. Hincks, sont de caractère le plus favorable. Une proportion considérable de débetures canadiennes, rachetables en 25 ans, et portant six par cent d'intérêt, a été vendue à un capitaliste privé. M. Hincks trouva, de plus, à emprunter jusqu'à un demi million de livres sterling.

Un incendie a consumé une partie du Village de Plattsburgh. On estime la destruction de la propriété à \$250,000.

Nous sommes obligés de renvoyer au prochain numéro une correspondance qu'a bien voulu nous adresser le Révd. M. Chiniquy, au sujet de la température.

EXTRAITS DE JOURNAUX.

On lit dans l'Unitaire : Le Parlement Britannique, jusqu'à ce jour si sobre de discussions sur les événements qui intéressent sa politique extérieure, commence à se montrer moins réservé. Ses membres ont été par ses menagements les actes de lord Palmerston, dont la politique a donné depuis quelque temps à la diplomatie anglaise un caractère de duplicité que lord Aberdeen a légitimement avec une sévère énergie. La complication des événements expliquait cette réserve parlementaire. Les membres de l'opposition en Angleterre évitent toujours de soulever des débris de nature à embarrasser le Gouvernement ou à lui créer des difficultés au dehors. La tournure rassurante que prennent les événements, la pacification de l'Italie, la défaite des démagogues romains, les victoires de l'armée austro-russe en Hongrie, l'insuccès des tentatives anarchistes de l'Allemagne, toutes ces circonstances rassurent l'Angleterre et permettent à ses hommes d'état de demander au Cabinet un compte sévère de sa politique....

Quant aux explications demandées par divers orateurs de la Chambre des Lords sur les intentions de la France à Rome, voici la réponse du marquis de Lansdowne :

"Si, comme je le crois sincèrement, le gouvernement français désire maintenir la paix du monde, le gouvernement anglais doit nécessairement lui donner tout l'appui en son pouvoir, d'une manière compatible avec la dignité et l'honneur du pays. (Applaudissements.) Des explications ont été à diverses reprises demandées au gouvernement français. Les explications données ont été satisfaisantes pour le gouvernement sous l'empire des circonstances existantes, quoique, dans un autre état de choses, nous eussions pu ne pas en être aussi satisfaits. (Ecoutez!) Les déclarations du gouvernement français ont été qu'il voulait rétablir l'ordre et l'autorité et rétablir le Pape. (Ecoutez!) Je crois que tels sont les objets qu'a vu le gou-

vernement français, aussi bien que le gouvernement autrichien. Dans leurs efforts pour y arriver, les gouvernements français et autrichien n'ont pas agi de concert. Mais tout en n'agissant pas de concert et en ne combinant pas leurs actes, ils vont au même but; et quoiqu'il n'y ait pas entente formelle ni exprimée, cependant il existe une entente implicite, si bien que leur but est le même, à savoir, le rétablissement de l'ordre en Italie.

"Je crois que le gouvernement autrichien voudrait rétablir le Pape sans conditions et que le gouvernement français voudrait le rétablir à certaines conditions, et notamment celle d'établir certaines institutions quant à sa manière de gouverner. La condition de la souveraineté du Pape a ceci de spécial que, dans son pouvoir temporel, il est simplement monarchique de 4e ou de 5e classe. Dans son pouvoir spirituel il jouit d'une souveraineté sans égale dans l'univers entier. Tout pays ayant des sujets catholiques romains a un intérêt dans la condition des Etats-Romains et doit veiller à ce que le Pape puisse exercer son autorité sans être entravé par aucune influence impérielle de nature à affaiblir son pouvoir spirituel. Les nobles lords Brougham et Aberdeen ne se sont pas, selon moi, dans leurs observations, assez pénétré de changements extraordinaires survenus depuis deux ans en Europe et qui ne peuvent être assimilés qu'à la crise qui eut lieu à l'époque de la réforme et qui rendit nécessaire, de la part de tout Etat, la révision des principes d'après lesquels étaient dirigées les relations politiques."

ROME.—On écrit à la Gazette du midi : "Depuis plusieurs jours on signale à Rome des pétitions pour demander au général Oudinot le prompt retour du Saint-Père. Le nombre des signatures réunies s'élevait à 20,000 le 14 juillet."

"Jusqu'à ce jour, nos soldats, par la bonté de leur caractère, par leur obéissance naturelle, s'étaient fait aimer des habitants de Rome; mais on se défiait de la politique de leur gouvernement et l'on hésitait à leur donner en public des marques de sympathie que l'on aurait pu prendre pour une adhésion. La journée du 15 juillet a levé toutes les doutes; le pavillon pontifical flottant sur le Château Saint-Ange a solennellement annoncé le prompt retour de Pie IX, et aussitôt l'enthousiasme s'est manifesté avec un éclat avec un amour qui paraissent avoir frappé d'étonnement ceux à même qui, à travers la froideur apparente du peuple romain, avaient su deviner sa reconnaissance et ses sympathies pour l'armée libératrice."

—Le décret suivant a été publié par ordre du général en chef :

"A partir de ce jour, tous les journaux sont supprimés à l'exception du journal officiel qui porte le titre de *Giornale di Roma*. En conséquence, il est déclaré :

"Article unique. Tout journal qui viendrait à paraître sera immédiatement saisi et ses rédacteurs punis suivant toute la rigueur des lois."

—La *Riforma* de Lucques du 17 dit que Garibaldi, se voyant cerné de toutes parts, a laissé le champ libre à tous ceux de ses soldats qui voudraient le quitter. La même feuille ajoute que l'on craint de voir arriver ces bandes en Toscane, et qu'on considère que des troupes ont été envoyées par le gouvernement toscan sur la frontière de la Romagne pour les repousser et préserver le pays des excès et des violences auxquels ils se livrent partout où ils sont. —D'après la *Baniera del Popolo*, ces précautions auraient été tardives et Garibaldi serait déjà entré en Toscane à la tête de 7,000 hommes, pendant que les puissances alliées le cherchaient du côté de Naples.

—On lit dans la *Gazette de Milan* :

"Le 9 juillet, la tranquillité a été troublée à Ferrare par une démonstration faite en l'honneur des victimes de la liberté tombées en défendant Rome contre les Français. Une messe de Requiem a été dite dans une des églises, et les assistants s'y étaient rendus processionnellement. Le général autrichien Grawowski, gouverneur civil et militaire des Légations, voyant dans ce fait un très grave attentat à l'ordre public, a fait partir sur le champ six compagnies pour Ferrare, et il a fait arrêter et conduire à Bologne les principaux moteurs de cette démonstration. Il a demandé sur-le-champ à la ville de Ferrare le paiement de la part que cette ville supporte dans la contribution de guerre, et il a ordonné que la ville supportât les frais d'entretien des nouvelles troupes qu'il était obligé d'y envoyer. Le 15 juillet les troupes autrichiennes étaient de retour à Bologne, après avoir rempli leur mission."

—On écrit de Viterbe à l'Armonia de Turin :

"Hier, 9 juillet, les Français sont arrivés dans nos murs au nombre de mille hommes d'infanterie et trois cents de cavalerie. Ils ont été accueillis par le gouverneur (le comte de la province) M. Donnicque Palidoro, grand-lieutenant; le préfet de la République, Pierre Ricci, après la fuite avant-hier; il est parti chargé d'objets volés. Entre autres sommes, l'ancien préfet emporta l'argent appartenant au P. J. Scerchi, célèbre archéologue, membre de plusieurs académies scientifiques d'Europe, qui avait été mis en liberté la veille, après deux mois et demi en captivité au milieu des couleurs et des assauts. Tout le temps de sa prison, le P. Scerchi a été toujours malade, et il n'a pu obtenir du gouvernement républicain ni sa délivrance ni un changement de cachot. Force de le mettre en liberté, on a rendu une sentence portant qu'il ne conste plus suffisamment du délit de sédition dont il était accusé. Puis on a eu le front de lui offrir le quart de la somme qui lui avait été volée, et le dit quart en papier-monnaie. Le P. Scerchi a tout refusé et est parti dépourvu de tout. Peu de jours auparavant on avait aussi mis en liberté le P. Torini, Ce religieux avait été arrêté à l'instel pendant qu'il offrait le Saint-Sacrement, et on ne lui laissa pas même le temps de l'achever. Il dut se hâter de consommer les saintes espèces, afin que le Christ fût de nouveau traité en prison avec son serviteur."

VENISE.—On écrit de Venise, le 13 juillet :

"Il n'y a guère ditte que de la viande; quant au pain depuis deux jours on le mélange avec du seigle; les gens les plus riches eux-mêmes sont les premiers à en acheter, pour montrer aux pauvres que chacun aujourd'hui doit faire des sacrifices. Ce matin, deux navires dalmates sont entrés dans le port de Malamocco avec deux cents bœufs. Broudolo est bien défendu ainsi que le château Saint-André. Le fort élevé sur la deuxième place du pont sur la lagune continue jour et nuit un feu violent contre l'ennemi, qui depuis la prise de Malghera et de San-Juliano n'a pas gagné un pouce de terrain. Les théâtres continuent à attirer la foule. A San-Benedictio, on représente l'opéra de Guillaume Tell. Au quatrième acte, celui de la révolution, on montre sur la scène la hanadière de Saint-Marc, avec le lion, des emblèmes républicains, les portraits de Bern, Kossuth, Manin, Garibal-

di, Mazzini, et ce qui ne manque jamais d'exercer un enthousiasme qu'au moment de l'hymne de la Victoire toute la place chante en chœur et le théâtre est comme un lieu de fête nationale pour vous donner une idée du zèle qui anime la population, il vous suffira de savoir que, si un mari est malade sa femme vient s'offrir à monter sa garde à sa place. Nous avons été attaqués à Canavella par les Autrichiens, qui ont dû se retirer laissant entre nos mains un certain nombre de blessés et quatre pièces de canon."

AUTRICHE ET HONGRIE.—Un rapport du général en chef Elaynau, adressé à l'Empereur et publié dans un supplément extraordinaire à la *Gazette de Vienne*, donne des détails sur un combat très vif qui a eu lieu le 11, devant Comorn, entre l'armée combinée et les Maygars, dont les résultats ont été à l'avantage des impériaux. Les insurgés, qui voulaient forcer la ligne de l'armée austro-russe, ont été repoussés dans la forteresse.

L'armée combinée a commencé à peine ses opérations déjà couronnées de succès, puisque les Russes sont maîtres de Debreczin, des villes, des montagnes, et à cette heure probablement aussi déjà d'Erlau; et l'on assure que l'empereur Nicolas, dans un billet écrit de sa main, se plaint au maréchal Paskévitch de la lenteur des opérations! Serait-ce une nouvelle épigramme à l'adresse du prince Windischgrätz, qui a eu besoin de six mois pour se trouver à la frontière autrichienne?

On répète de nouveau le bruit que Georgy a déposé le commandement des insurgés, dans lequel il a été remplacé par Messeres, l'ex-ministre de la guerre.

Une lettre datée du bivouac devant Comorn porte que, d'après les renseignements donnés par des transfuges, le commandant Kiapka se prépare à une défense opiniâtre. La forteresse est abondamment pourvue de vivres et de munitions, mais l'on y manque de médicaments. Pour parvenir à cerner complètement Comorn, il faudra livrer encore bien des combats, les Hongrois paraissent décidés à conserver cette place à tout prix. Par suite des grandes chaleurs pendant le jour et des nuits froides et humides, un grand nombre de soldats ont été atteints du choléra.

Le *Correspondant Autrichien* publie les détails suivants sur la grande bataille dont nous avons parlé :

"Suivant des nouvelles dignes de foi, la colonne russe ordre du général Drzedzicof, venant de Dukla, a rencontré derrière Eperies, dans la direction de Kaschau, le corps de Dembinski, fort de 35,000 hommes. Une bataille meurtrière s'engagea le 22 et recommença le 23; les troupes de Dembinski ont été complètement battues et dispersées; les Russes leur ont pris 35 canons et beaucoup de munitions de guerre."

"La cavalerie envoyée à la poursuite des Hongrois n'a pu les atteindre dans leur fuite précipitée. Le combat a été si opiniâtre des deux côtés, que, d'après les courriers envoyés à Lemberg et à Varsovie porter la nouvelle de la victoire, les Russes ont perdu 3,000 hommes en tués, blessés et égarés. Les insurgés en ont perdu beaucoup plus du double."

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.



ARRIVEE DE L'HIBERNIA.

(Nouvelles de 7 jours plus récentes.)

Les nouvelles de la Hongrie sont glorieuses; une autre victoire a été gagnée sur les Hongrois commandés par Bem.

ANGLETERRE.—La Reine a quitté *Osborn House* le 15, pour l'Irlande. Le Parlement a été prorogé par Commission. Le Discours ne contient rien de bien nouveau.

FRANCE.—Le Président a été faire un tour dans le Sud. Il était encore accusé d'aspirer à l'Empire.

ITALIE.—Le Pape ne s'est pas encore décidé à rentrer au Vatican. Le général Oudinot a été lui-même à Gaëte, dans l'espérance de modifier ses intentions, mais on ignore s'il a réussi.

Le traité entre l'Autriche et le Piémont n'est pas encore réglé, et d'après les apparences, ils ne le sera à présent, s'il l'est jamais.

Les deux parties ont exprimé leur détermination de ne faire aucune concession. On dit que la France a refusé son support à la Sardaigne.

TURQUIE.—Des avis de Constantinople apprennent qu'une armée de 80,000 hommes doit être réunie sur les frontières de la Hongrie, entre Zenswar et Semlin, pour protéger le territoire Turc, et pour désarmer tous ceux qui seraient chassés au delà de la frontière.

RUSSIE.—Un papier Russe dit qu'une conspiration républicaine a été découverte en Russie; que des arrestations nombreuses ont eu lieu. Deux cents personnes ont été arrêtées. Des officiers ont été envoyés à Moscou et autres villes, avec des lettres de cachet, pour arrêter membres de la conspiration, qui avait pour but de renverser la dynastie régnante, et d'établir une république.

Le choléra au Sault St. Louis. M. le Missionnaire des Iroquois du Sault St. Louis nous informe que depuis le 10 juillet il y a eu plus de 200 cas de choléra dans son village, et 45 enterrements d'hommes, de femmes et d'enfants. Il est mort plus de femmes que d'hommes.

Table with 2 columns: City and Number of deaths. Rows: Montréal (3), Québec (5), Toronto (32). Total deaths since commencement of the malady: Montréal (486), Québec (894), Toronto (241).

FAITS DIVERS.

Hier, un service solennel a été célébré à l'église Saint Roch pour le repos de l'âme de Mgr Fayet, évêque d'Orléans.

Cette pieuse cérémonie avait attiré un grand nombre de fidèles, qui se sont empressés de payer à celui qui fut leur pasteur un dernier tribut de reconnaissance.

Mgr l'archevêque de Paris, retenu par les devoirs impérieux de ses fonctions, n'a pu présider lui-même à cette douloureuse cérémonie. M. Sibour, archidiacre de Notre-Dame, a officié.

Le recueillement profond des fidèles disait assez quels regrets laisse à l'Eglise de France la mort prématurée de l'illustre et savant pontife.

Après la cérémonie, le corps du prélat a été transporté à Orléans, où il doit être inhumé avec les honneurs que réclame et sa haute dignité et les bienfaits qu'il a répandus dans le diocèse pendant la courte durée de son épiscopat. M. Valgertin, vicaire-général d'Orléans, ancien vicaire de Saint-Roch et proche parent de Mgr Fayet, et M. Pelletier, chanoine de la cathédrale d'Orléans, conduisent le deuil. Un grand nombre d'ecclésiastiques de Paris sont venus s'associer à leur douleur.

Le choléra sévit avec violence à Sézanne [Marne]. Le curé de cette petite ville a été une des premières victimes. En apprenant cette nouvelle Mgr l'évêque de Chalons est parti pour Sézanne et s'est installé au presbytère pour remplacer, près des malades, le pasteur qui avait été victime de son zèle. On reconnaît le courage et le dévouement de Mgr de Prilly, qui brille aujourd'hui dans les fonctions sacerdotales comme judis à la tête de ses escadrons de dragons. Patrie.

ROME.—Pour augmenter la solennité du 15 juillet, jour où fut échanté un *Te Deum* en action de grâce, le général Oudinot a fait mettre en liberté tous les officiers de l'armée romaine qui avaient été faits prisonniers et envoyés à Civita-Vecchia.

MORT D'UNE CENTENAIRE.—Il vient de mourir, dans le comté de Scriven (George) une femme du nom de Lucia Thower, qui avait atteint l'âge extraordinaire de 83 ans. Née en Virginie, elle avait vécu quelque temps dans la Caroline du Nord était venue s'établir en fin, bien avant la guerre de l'indépendance, dans la contrée où elle a fini ses jours. Elle avait eu six filles et un garçon; le plus jeune de ses enfants a aujourd'hui quatre-vingts ans; elle laisse des arrière-petits fils qui ont atteint déjà la trentaine: Durant cette longue carrière, c'est à peine si elle avait connu les maladies; l'âge, en débilitant sa constitution ne lui avait même apporté aucune infirmité; sa vie, à part de courts intervalles, avait conservé toute sa vigueur, et sa mémoire n'avait éprouvé que dans les dernières années un affaiblissement partiel.

(N. 30.)

Aux Droguistes et marchands de remèdes. Baume de cerises sauvages du Dr. Wistar.

C'est le célèbre et infatigable remède pour la guérison de la Consommation, de l'Asthme, et de la maladie de foie, fut découvert il y a six ou sept ans dans l'Etat de Virginie, lieu de la résidence d'un des médecins les plus distingués qui aient jamais existé. Depuis ce temps, il a, par son propre mérite, fait son chemin d'une manière sûre et rapide, malgré l'opposition des charlatans et des imposteurs, jusqu'à ce que, par sa vertu réelle et son excellence inimitable, il se soit acquis une large popularité et ait gagné la confiance d'un public intelligent et éclairé, d'un bout à l'autre du continent. Le témoignage de milliers de personnes qui ont été guéries par ce précieux remède, montrera qu'il demeure sans rival—supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé. Le vrai Baume de cerises sauvages du Dr. Wistar est maintenant à vendre par des Agents d'agent commissionnés, et chez tous les marchands de remèdes respectables, dans toutes les villes, grandes et petites des Etats-Unis, des Canadas et autres provinces britanniques.

Les ordres doivent être adressés à Seth M. Fowle, Boston, Mass. Prix une piastre la bouteille, ou 6 bouteilles pour 5 piastres. A vendre à Montréal par Wm. Lyman et Cie, et par John Carle et Cie, rue St. Paul; aussi par Alfred Savoy et S. J. Lyman, Ciel, Place d'Armes.

DÉCÈS.

En cette ville le 14 du courant, à l'âge d'un mois et 4 jours, Marie-Louise-Rachel, enfant de J. P. Leprohon, Ecr. avocat.

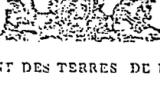
A Bourberville, le 13, M. Eusèbe Pepin dit Laforce, à l'âge de 23 ans.

A St. Philippe, le 14 du courant, après une courte maladie, M. Pierre Prevost, rentier, âgé de 66 ans.

A St. Anne des Plaines, le 9, Henry Latour, âgé de 75 ans et quatre jours.

Au St. Esprit, Dame Marthe-Marie-Anne-Louise Park, épouse de François L. DesRivières, Ecr., marchand du St. Esprit. Elle n'était âgée que de 28 ans et dix mois.

Pierre Adélaïde, âgé de 5 mois, enfant de F. L. DesRivières, Ecr.



DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Montréal, 3 août 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont endettés soit pour des Terres du Clergé ou autres terres Publiques, que s'ils ne payent au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 31.

Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent chaque année au moins un des versements requis, avec intérêt.

AVIS PUBLIC.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,

Montréal, 3 août 1849.

Les individus, qui ont des locations de terres, soit comme cessionnaires primitifs ou comme leurs légataires ou héritiers ou substitués, et qui n'ont pas encore en leurs paiements, sont par le présent notifiés que conformément à la 5e. clause de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature, toutes terres, dont l'octroi donnait droit à des honoraires, lesquels honoraires seraient maintenant dus ou sur lesquelles il y a encore à remplir des conditions d'établissement, ou dont l'exécution des conditions d'établissement reste à être pourvue, seront confisqués et reprises, à moins que tels honoraires ne soient dûment payés, et que telles conditions d'établissement ne soient remplies, et que l'exécution de celles-ci ne soient provoquées à la satisfaction du gouvernement, le TRENTIÈME jour de MAI de l'année 1851. Les honoraires devront être payés et la preuve de l'exécution des conditions d'établissements devra être filée dans le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne.

Montréal, 7 août 1849.